

QUE SONT LES MÉTIERS D'ART ?

DEFINITION OFFICIELLE : « Relèvent des métiers d'art les personnes physiques et les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent à titre principal ou secondaire une activité indépendante de production, de **création**, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de **restauration du patrimoine**, caractérisée par la **maîtrise de gestes** et de techniques en vue du **travail de la matière** et nécessitant un **apport artistique**. »

ARTICLE 22, LOI ARTISANAT, COMMERCE ET TPE - 18 JUN 2014

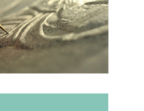
Pleinement inscrits dans l'économie de la création,

LES MÉTIERS D'ART SE CARACTÉRISENT PAR

La maîtrise de gestes, de savoir-faire complexes en vue de la transformation de la matière.

TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE

COMMUNAUTÉ



FABRICATION DANS L'ATELIER

Les œuvres sont créées en pièces uniques ou en petites séries intégralement dans les ateliers en France.

SINGULARITÉ

Les créations révèlent toute la personnalité des ateliers d'art dont elles sont issues.

CRÉATION

DIVERSITÉ



TECHNIQUES TRADITIONNELLES

Les œuvres sont par nature durables.

RESTAURATION

INNOVATION



QUELQUES CHIFFRES

281 métiers d'art en France

2 LOIS | 2014 | 2016

La France est le 1er pays à avoir donné un cadre légal aux métiers d'art.

Des avancées majeures pour la structuration du secteur ont été inscrites dans la loi ces dernières années :

- la définition officielle des métiers d'art
- la nouvelle liste des métiers d'art
- la reconnaissance de la dimension artistique et de la réalité professionnelle des métiers d'art

8 milliards € de chiffre d'affaires

86% des entreprises métiers d'art sont des sociétés unipersonnelles**.

20 Près de conventions collectives dans le secteur des métiers d'art.

60 000 emplois

82% des professionnels des métiers d'art identifient l'atelier comme un lieu de formation idéal pour la transmission des savoir-faire***.

21 acteurs regroupés au sein de l'UNMA*** pour la construction de la branche professionnelle des métiers d'art et la défense du secteur.

Objectif 2018

Créer 1 seule et unique branche professionnelle pour garantir la pérennité des métiers d'art.

Source : * La loi Artisanat, Commerce et Très Petites Entreprises (ACTCE) du 18 juin 2014. (Article Interministériel du 24 décembre 2015 et la loi Liberté de création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016). ** "Métiers d'Art de France, en partenariat avec l'Ifre - Etude nationale sur l'économie des ateliers d'art dans les TPE artisanales" - 2016. *** UNMA - Union Nationale des Métiers d'Art. **** "Métiers d'Art de France en partenariat avec Polém Conseil" - La formation dans le secteur des métiers d'art - novembre 2017

16 DOMAINES D'ACTIVITÉS ET MARCHÉS

AMEUBLEMENT ET DÉCORATION

ARCHITECTURE ET JARDINS

BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRE ET HORLOGERIE

CÉRAMIQUE

FACTURE INSTRUMENTALE

CUIR

LUMINAIRES

JEUX JOUETS ET OUVRAGES MÉCANIQUES

MÉTAL

MODE

PAPIER

RESTAURATION

SPECTACLE

TABLETTERIE

TEXTILE

VERRE

DÉCOUVRIR LES MÉTIERS D'ARTS

De nombreuses initiatives mettent en lumière la singularité des métiers d'art et révèlent toute la richesse du secteur :

